

Communiqué de presse

Chiffres et faits à l'occasion de la Journée d'engagement en faveur des personnes proches aidantes (30. octobre)

Ce que font les proches aidants

En Suisse, environ 600'000 personnes s'occupent de proches en les accompagnant et/ou en leur prodiguant des soins – souvent 24 heures sur 24, fréquemment sans congés ni rémunération. Parmi les personnes exerçant une activité professionnelle, une sur 15 assume en plus la prise en charge d'un proche. Pour beaucoup, la charge est si lourde qu'elles doivent réduire ou abandonner totalement leur activité professionnelle, ce qui a des conséquences négatives sur leur sécurité financière et leur couverture sociale. À l'occasion de la Journée d'engagement en faveur des personnes proches aidantes du 30 octobre, AsFam, l'une des premières organisations privées de soins à domicile consacrées aux proches aidants, met en lumière leur travail à travers des données et des actes concrets.

Gland, le 23 octobre 2025 – L'ampleur du « travail de soin » des proches aidants ne se mesure pas seulement émotionnellement mais aussi de manière factuelle. Voici un aperçu :

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Les proches aidants sont souvent en service permanent : sans horaires fixes et sans week-ends libres. Alors que les employés du secteur de la santé ont droit, selon la législation du travail, à au moins un jour de repos par semaine, la réalité est très différente pour les proches aidants. Leur responsabilité dure 24 heures par jour, 7 jours par semaine – souvent pendant des mois, voire des années. Le soulagement ne survient souvent que lorsque la personne dépendante entre en institution ou décède

0 jour de congé

Toute personne ayant besoin d'une pause doit l'organiser elle-même, souvent avec beaucoup d'efforts et des coûts supplémentaires. Pour une personne nécessitant des soins constants, 24 heures sur 24, une aide ponctuelle d'une organisation de soin ne suffit pas. Dans ce cas, il faut une personne d'accompagnement en continu ou une place dans un centre de répit, ce qui engendre tous les deux des coûts.

CHF 0.00 de rémunération

Les proches aidants qui ne sont pas employés par une organisation de soins à domicile dédiée n'ont pas droit à une rémunération équitable sous forme d'un salaire fixe, versé mensuellement et assuré socialement.

Cela signifie une absence totale ou un revenu très faible. Les conséquences sont importantes. Si la situation de vie d'une personne ne lui permet pas d'exercer une activité professionnelle supplémentaire, cela peut entraîner une dépendance financière à court terme, notamment vis-à-vis de son entourage et dans les cas extrêmes, nécessiter le recours à l'aide sociale. À long terme, l'absence ou l'insuffisance des périodes de cotisation crée des lacunes dans la prévoyance vieillesse et augmente le risque de pauvreté chez les personnes âgées. À noter : plus de 50 % ([OFSP. 2020](#)) des proches aidants sont des femmes. Beaucoup ont déjà des lacunes en matière de prévoyance, notamment à cause d'un congé parental à temps plein ou d'un emploi à temps partiel. Le travail de soins non rémunéré aggrave encore cette inégalité structurelle.

Une personne active sur quinze a un deuxième emploi (non rémunéré).

Sur les 5,3 millions de personnes actives en Suisse ([OFS. 2025](#)), 360 000 accomplissent en plus des tâches de soins et/ou d'assistance ([OFSP. 2025](#)). Cela correspond à environ une personne active sur quinze qui assume, en plus de son emploi, un deuxième travail de soins (non rémunéré). Exemple : dans un bureau de 15 employés, une personne s'occupe statistiquement d'un proche à domicile.

75'000 emplois à temps plein

Les proches aidants employés chez AsFam fournissent en moyenne 1,5 heure de soins de base par jour¹. Cela comprend par exemple l'aide à la prise des repas, l'aide à la douche ou aux toilettes, l'habillage et le déshabillage, la promotion de la mobilité physique ou l'administration de médicaments. En supposant que la moitié des quelque 600 000 proches aidants ([OFSP. 2025](#)) effectuent également des soins de base, leur temps de travail correspond au total à environ 75 000 emplois à temps plein. À titre de comparaison : en 2023, le nombre d'employés dans les maisons de retraite et établissements médico-sociaux en Suisse correspondait à environ 100 000 emplois à temps plein ([senesuisse. 2023](#)). Dans les hôpitaux, ils étaient près de 186 000 en 2021 ([OFS. 2024](#)).

40 % doivent abandonner leur emploi

Plus de 40 % des proches aidants ou aidantes s'occupent de leurs proches avec une telle intensité qu'ils ont du mal à concilier soins et activité professionnelle ([OFSP. 2025](#)). Sur 600 000 proches aidants, cela représente plus de 240 000 personnes qui ne sont pas actives sur le marché du travail, ne cotisent donc pas à l'assurance vieillesse et survivants pour tous, et contribuent moins aux impôts destinés au bien commun.

Ces chiffres et faits montrent clairement ce qu'est réellement la prise en charge et les soins aux proches : un travail véritable, indispensable et socialement très important. Kenny Kunz, membre de la direction d'AsFam,

¹ Les 1,5 heures correspondent au temps remboursé par la caisse d'assurance maladie. En pratique, le temps nécessaire est souvent plus long, par exemple lorsque la personne participe au brossage des dents de manière hésitante ou certains jours doit être lavée plusieurs fois en raison de son état physique. Malgré cela, la caisse d'assurance maladie ne rembourse que le nombre de minutes fixé.

résume bien la situation : « *Les proches aidants assument une grande part du travail de soins en Suisse, souvent non rémunérés, souvent invisibles et sous une forte pression. Notre objectif est de rendre leur travail visible, de les rémunérer équitablement et de leur apporter un soutien professionnel.* »

Kunz fait aussi partie de la famille fondatrice d'AsFam et connaît les défis des proches aidants par expérience personnelle : « *Ma mère a d'abord soigné mon grand-père avec ma grand-mère, puis seule. Après un accident, elle s'est également occupée de moi, toujours sans soutien professionnel ou financier. Mon père et moi étions convaincus : les proches aidants méritent plus de reconnaissance et d'aide concrète pour améliorer durablement leur qualité de vie et celle de leurs familles. C'est ainsi qu'est née la vision d'AsFam.* »

Les infirmiers diplômés d'AsFam conseillent les proches aidants sur le plan professionnel et les accompagnent personnellement au quotidien. Ils connaissent bien la situation familiale, échangent régulièrement avec les personnes concernées et rendent visite aux familles au moins une fois par mois. Pour les soins de base² qu'ils assurent quotidiennement, AsFam verse un salaire mensuel aux proches aidants. Ce salaire est assuré socialement, et AsFam cotise en plus à hauteur de 60% au lieu des 50% légaux à la caisse de pension. De plus, la formation légale, par exemple comme aide-soignant certifié ou proche aidant certifié est financée. Cela garantit que les soins sont prodigués de manière professionnelle et de haute qualité. En outre, les proches aidants ont la possibilité d'échanger régulièrement avec d'autres aidants dans le cadre de la communauté AsFam, en ligne ou sur place.

Contact presse

Jessica Jocham

communication@asfam.ch

À propos de la Journée d'engagement en faveur des personnes proches aidantes

La Journée d'engagement en faveur des personnes proches aidantes a lieu chaque année le 30 octobre et est organisée par une alliance intercantonale réunissant plusieurs cantons. Son objectif est de rendre visible le rôle important des proches aidants, de sensibiliser le public et d'informer les personnes concernées sur les offres de soutien, afin de prévenir l'épuisement et l'isolement social. Cette journée vise également à remercier les proches aidants pour leur engagement précieux, qui complète les soins professionnels et bénévoles.

² Boire et manger (prendre les repas), s'habiller et se déshabiller (changer de vêtements ou enfiler des bas de contention), soins corporels et hygiène (aide à la douche, toilettes) ainsi que mobilisation et positionnement (exercices de mouvement, changer de lit, mesures pour prévenir les escarres).

Distinction entre « accompagnement » et « soins »

Les soins désignent l'aide apportée aux besoins physiques ou médicaux. L'accompagnement, quant à lui, englobe le soutien et l'aide dans la vie quotidienne. Cela inclut par exemple la surveillance de la personne aidée, l'aide aux activités quotidiennes ainsi que l'accompagnement aux rendez-vous médicaux, thérapeutiques ou autres.

À propos d'AsFam

AsFam est l'un des premiers services Spitex/OSAD en Suisse spécialisés dans les soins aux proches aidants. Nous prodiguons des conseils professionnels, leur apportons un soutien personnalisé et les rémunérons équitablement. Cela leur permet de prendre soin de leurs proches sans sacrifier le soutien professionnel et la sécurité financière. AsFam a été fondée en 2019 en tant que première organisation de ce type et en tant qu'entreprise familiale. Elle est basée à Kloten et opère dans 16 cantons suisses. Pour en savoir plus : www.asfam.ch.